



Structures d'accueil éducatives



*(La Parenthèse)*

Projet pour un espace de visites médiatisées

S.A.E Les Kiddies

30 Septembre 2015

13, av. P. Gilles de Gennes – Parc Tertiaire Valgora – 83160 La Valette du Var  
Tél. 04 94 92 32 62 – Fax : 04 94 09 36 70 - e-mail : [secretariat@assopleinsoleil.org](mailto:secretariat@assopleinsoleil.org)



## 1. PRESENTATION DE LA COMMANDE

A l'occasion du projet de rénovation et d'extension du site des Kiddies, qui a été mené à terme fin décembre 2014, l'Association Plein Soleil a envisagé la création, au sein de la structure d'accueil, d'un espace intermédiaire pouvant être utilisé, entre autre, pour faciliter des rencontres entre les enfants confiés aux Kiddies et leurs parents.

Cet espace est composé d'un petit salon et d'une cuisine aménagés, indépendant des espaces de vie collective de l'établissement. Il a initialement été pensé pour offrir des conditions de visites chaleureuses à des parents qui seraient géographiquement éloignés de Brignoles et qui ne disposent pas de véhicule personnel, ni de lieu autre que les parcs, jardins publics ou autres galeries marchandes pour partager du temps avec leur(s) enfant(s).

L'association Plein Soleil a été sollicitée pour une mise à disposition de cet espace, au profit des travailleurs sociaux des UTS de Brignoles et environnantes, aux fins d'accompagner les visites parent/enfant(s) dans un lieu autre que leurs bureaux professionnels. Cette demande était couplée avec celle de développer un lieu de rencontres parents/enfants pour les enfants confiés aux assistants familiaux du centre Var.

Le conseil d'administration de l'Association Plein Soleil, a validé la mise à disposition de l'espace parental au bénéfice de l'ASE, ainsi que l'ouverture d'un espace de visites médiatisées et en espère un développement conformément à ses statuts.

En ce sens, l'association Plein Soleil propose la mise en place de moyens d'accompagnements de visites médiatisées, assurés par des intervenants internes à l'équipe des Kiddies, qui seront détachés spécifiquement pour cette action.

Le présent projet présente les deux dispositifs d'intervention, les moyens existants et ceux à créer.

## 2. REPOSE A LA COMMANDE INITIALE :

### Mise à disposition des locaux existants

Dans cette perspective, le dispositif ne mobilisera qu'indirectement les salariés des Kiddies ; l'établissement sera principalement chargé de veiller à une planification efficiente des temps d'occupation de l'espace dédié et à l'accueil des intervenants accompagnés des familles. Il n'interférera pas dans les rencontres, qui resteront sous l'entière responsabilité du référent ASE mobilisé pour la situation.

Les modalités d'accueil reposeront sur les points suivants :

Compte tenu des heures d'intervention des services du Conseil Général, l'espace prévu à cet effet sera mis à disposition des services ASE :

**Les mercredis après-midi de 14h00 à 18h30.**

Toute rencontre sera impérativement envisagée **en présence du référent social**. Les familles devront toujours arriver sur site accompagnées de celui-ci, prévu à l'accompagnement de la rencontre.



- Les intervenants et les familles bénéficiant de cet espace, devront souscrire à quelques règles de bonne conduite :
  - Respecter les heures prévues.
  - Se présenter à l'accueil dès leur arrivée.
  - Indiquer la fin de la rencontre et leur départ.
  - Ne pas interférer sur les espaces privatifs des Kiddies.
  - Respecter les règles de prudence sur les parkings (pour la sécurité des enfants).
  - Assurer la présence obligatoire d'un adulte sur l'aire de jeux pour enfants.
  - Respecter la propreté, l'hygiène et les règles élémentaires de sécurité...
- La planification de l'occupation du lieu sera gérée directement par l'intermédiaire d'une boîte mails dédiée à cet effet. Le service bénéficiera d'une ligne téléphonique spécifique.

Un complément de poste en secrétariat est créé au siège social de l'association.

- L'utilisation des locaux engendrera inévitablement des besoins de remise en propreté ; en contre partie de la mise à disposition concédée par l'Association Plein Soleil, il est prévu un poste à temps partiel d'agent de service, qui pourra s'inscrire dans un contrat aidé de type CAE.
- Une évaluation de ce dispositif et de son fonctionnement est envisagée annuellement avec les différentes parties prenantes :  
Equipes enfance concernées / Equipe des Kiddies / Direction de Plein Soleil.

Cette mise à disposition, implique l'élaboration d'une convention entre le Conseil Départemental du Var et l'association Plein Soleil, permettant de cadrer de façon formelle ce dispositif.

### 3. EXTENSION DE LA COMMANDE INITIALE :

#### Visites médiatisées Parent(s)/ Enfant(s)

Parallèlement, l'Association Plein Soleil et l'équipe des Kiddies, proposent d'assurer la mise en œuvre et la conduite de visites médiatisées parent(s)/enfant(s) qui ne pourraient ou ne devraient pas être menées par le travailleur social ASE référent de la situation.

Il s'agira de répondre :

- Soit à un projet d'accompagnement de la relation et de la fonction parentale ; notion de coéducation.
- Soit à encadrer un droit de visite restreint par décision judiciaire ; Notion de protection.

Cette proposition s'inscrit sur un territoire où les moyens de ce type font défaut, compte tenu de la distanciation géographique trop importante avec les dispositifs équivalents existants sur le département et du manque de places disponibles pour répondre aux décisions judiciaires.



La prise en charge de ces mesures par des salariés affiliés à la réglementation du travail en internat, permet des temps d'ouverture du service les jours de week-end et une partie des vacances scolaires ; ces dispositions répondent ainsi au plus près, aux besoins et à la réalité des familles.

### Objectifs :

- Respecter le droit parental tout en assurant la protection et l'intérêt de l'enfant.
- Permettre à la situation familiale d'évoluer vers un assouplissement du droit de visite en droit de sorties libres.

### **1. Mise en place et conduite de la mesure :**

Toute mesure sera mise en place selon la procédure suivante<sup>1</sup>:

- L'inspecteur Enfance mandate le service.
- Le coordinateur étudie la demande et fait réponse.
- Le référent ASE est convié à la réunion du mardi matin pour présenter la situation et les axes de travail attendus.
- Le (ou les) parents le (ou les) enfants concernés sont accompagnés par le référent ASE pour une présentation des intervenants et des modalités des visites. Au terme de la présentation, une première date est fixée.
- Au terme de la 1<sup>ere</sup> visite, le calendrier est établi et remis aux différents protagonistes : parent(s), enfant(s), accompagnateur de l'enfant ; un exemplaire est transmis par mail à l'inspecteur Enfance et au(x) référent(s) ASE.

Un bilan intermédiaire est réalisé avec le (les) enfant(s) et le (les) parents à mi-parcours de la mesure; il se déroulera dans les locaux de l'espace "La Parenthèse", en présence du coordinateur, du psychologue de l'équipe et du référent ASE.

Au terme de chaque rencontre, l'intervenant fera un point de débriefing avec le parent et l'enfant sur le déroulement de la séance; ensuite il rédige un compte rendu de visite à usage interne; l'ensemble de ces comptes rendus permettra l'élaboration du rapport de fin de mesure à destination de l'inspecteur Enfance.

Les éventuels incidents seront immédiatement signalés à l'Inspecteur Enfance.

Chaque mesure s'inscrit dans le P.P.E. de l'enfant concerné ; tout au long de la mesure, l'équipe de médiation reste en lien permanent avec le représentant de l'équipe enfance (référent ASE) chargé de la situation.

### **2. Les temps d'ouverture et d'accueil du public:**

---

<sup>1</sup> CF ANNEXE 6



La prise en charge de ces mesures par des salariés affiliés à la réglementation du travail en internat, permet des temps d'ouverture du service les jours de week-end et une partie des vacances scolaires ; ces dispositions répondent ainsi au plus près, aux besoins et à la réalité des familles. Afin de garantir la qualité du service rendu, les familles seront reçues à tour de rôle, selon les périodes d'ouverture suivantes :

➤ **Hors période des vacances scolaires**

- les lundis, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h30  
(Mercredi après-midi réservé à la mise à disposition)
- 4 samedis et 2 dimanches/mois de 9h30 à 17h

SEMAINES HORS PERIODES VACANCES SCOLAIRES							
	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>	<i>dimanche</i>
<i>Semaine 1</i>	16H/18H30	16H/18H30	Espace réservé à la mise à disposition	16H/18H30	16H/18H30	9H30/17H	9H30/17H
<i>Semaine 2</i>	16H/18H30	16H/18H30	Espace réservé à la mise à disposition	16H/18H30	16H/18H30	9H30/17H	

2 visites maximum par jour de semaine  
7 visites maximum par journée de WE

$$8 + 14 = 22 \text{ mesures /semaine}$$

➤ **Périodes de vacances scolaires :**

- 4 périodes sur l'année (Vacances d'hiver, de printemps, d'automne et de fin d'année)
- 2 semaines en juillet (1ère quinzaine)
- 2 semaines en Aout (2ème quinzaine)
- du lundi au vendredi de 9h30 à 17h:  
(Mercredi après-midi réservé à la mise à disposition)

SEMAINES PERIODES VACANCES SCOLAIRES						
<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>	<i>dimanche</i>
9H30/17H	9H30/17H	Espace réservé à la mise à disposition	9H30/17H	9H30/17H		

$$7 \text{ visites } \underline{\text{maximum}} \text{ prévues sur chaque journée} = 28 \text{ mesures / semaine}$$

Le nombre de visites échelonnées par période d'ouverture ne peut être défini qu'à titre indicatif, car il sera conditionné pour chacune des mesures confiées, par la nature de la commande initiale et l'évolution de chacune des situations.



La durée moyenne d'une visite est évaluée à 1h30 ; certaines visites pourront se dérouler progressivement sur des durées plus longues, en fonction du projet et de la qualité des relations parents/enfants.

Ce qui revient à considérer la faisabilité des accueils selon la base suivante :

- 2 situations lors des ouvertures de semaine (de 16h à 18h30)
- 5 situations à minima lors des ouvertures sur la journée (de 9h30 à 17h)

Il est rappelé que l'intervenant assure seul l'encadrement des visites, celles-ci se succèdent les unes aux autres, avec un intermède de 20 à 30mn entre un départ et une nouvelle arrivée ; ce temps sera mis à profit pour la rédaction du « compte rendu de visite ».

Lors des ouvertures les dimanches (1 sur 2 sauf durant les périodes de vacances scolaires), l'encadrement est assuré par 2 intervenants, afin notamment :

- de permettre l'accueil de situations présentant un nombre important d'intéressés, comme par exemple une fratrie importante ;
- de doubler l'offre de service sur une même journée ; compte tenu de l'exigüité des locaux actuels, cela impliquera l'organisation de sorties accompagnées, selon un projet prédéfini propre à certaines situations.
- Cette doublure s'inscrit également dans un souci de sécurité des intervenants, dans la mesure où durant les dimanches, la présence du personnel des Kiddies est sensiblement réduite.

### **3. Moyens envisagés :**

Les conditions d'accueil offertes par l'établissement les Kiddies, sa situation géographique (proximité du centre-ville et de la gare routière), l'expérience des professionnels dans le travail d'accompagnement des familles sont autant d'atouts propices à des temps de partage et de vivre ensemble.

#### ➤ Les intervenants médiateurs:

De par leur expérience professionnelle acquise, les personnels éducatifs des Kiddies détachés pour cette action, disposent de la compétence et de la technicité nécessaires à ce type d'intervention. (Educateurs spécialisés expérimentés; Technicienne en Intervention Sociale et Familiale ayant participé à des mesures de médiation au Conseil Général ; psychologue clinicienne engagée dans le champ de l'action sociale....).

Un des 3 intervenants aura parallèlement une fonction de coordinateur; en lien permanent avec le responsable d'établissement des Kiddies (le cas échéant la Direction de l'association), il veille au bon déroulement de l'action, tant dans son organisation que pour ce qui est du suivi des mesures. Il organise les entrées et sorties des mesures, élabore les calendriers des visites, rédige les bilans de fin de prise en charge.

#### ➤ Le psychologue:



De par son expertise clinique, le psychologue est un soutien technique important pour l'équipe dans l'analyse et la compréhension des enjeux relatifs à chaque prise en charge. Il participe à différentes phases qui ponctuent les mesures: présentation de la situation, puis de la famille, bilans intermédiaire et final; il intervient dans la rédaction des bilans de fin de mesure.

➤ La secrétaire:

Elle réceptionne et gère les appels téléphoniques, mails et courriers qui concernent l'espace " La parenthèse".

Pour ce faire, en lien avec l'intervenant coordinateur, elle intervient depuis le siège de l'association (domiciliation de son activité générale).

Elle traite également tous les écrits professionnels avant transmission pour relecture puis pour envoi aux services de l'ASE.

➤ L'agent de services généraux

L'espace parenthèse dispose d'un salon aménagé, d'une cuisine équipée et d'un jardinet privatif. Les mesures d'hygiène doivent y être assurées par un personnel dédié qui assurera l'entretien des locaux quotidiennement.

➤ L'analyse de la pratique:

Comme pour toutes nos équipes, au regard des difficultés qui caractérisent les situations qui seront à accompagner, il y a lieu de prévoir un travail d'analyse de la pratique pour l'ensemble des intervenants. Ce travail sera assuré par un intervenant extérieur à l'association, à raison de 2 heures mensuelles.

Il a pour but de mettre à distance les difficultés relatives à certaines situations et par une meilleure compréhension des enjeux relationnels en place, d'aborder la situation selon de nouvelles stratégies d'approche.

#### 4. CONCLUSION

Ce projet repose sur divers atouts qui seront autant de points facilitateurs de sa mise en place rapide sur le territoire, tout en répondant aux besoins du Conseil Départemental :

- Ouverture tous les jours de la semaine tout au long de l'année, et notamment au cours des vacances scolaires,
- Encadrement par un personnel déjà aguerri à cette pratique,
- Une accessibilité aisée à partir du centre-ville de Brignoles,
- Une opérationnalité rapide avec possibilité d'ouverture dès la mi-octobre 2015.

Mme N. PECHAIRAL  
Directrice

M. JP.ALEMAGNA  
Directeur Adjoint

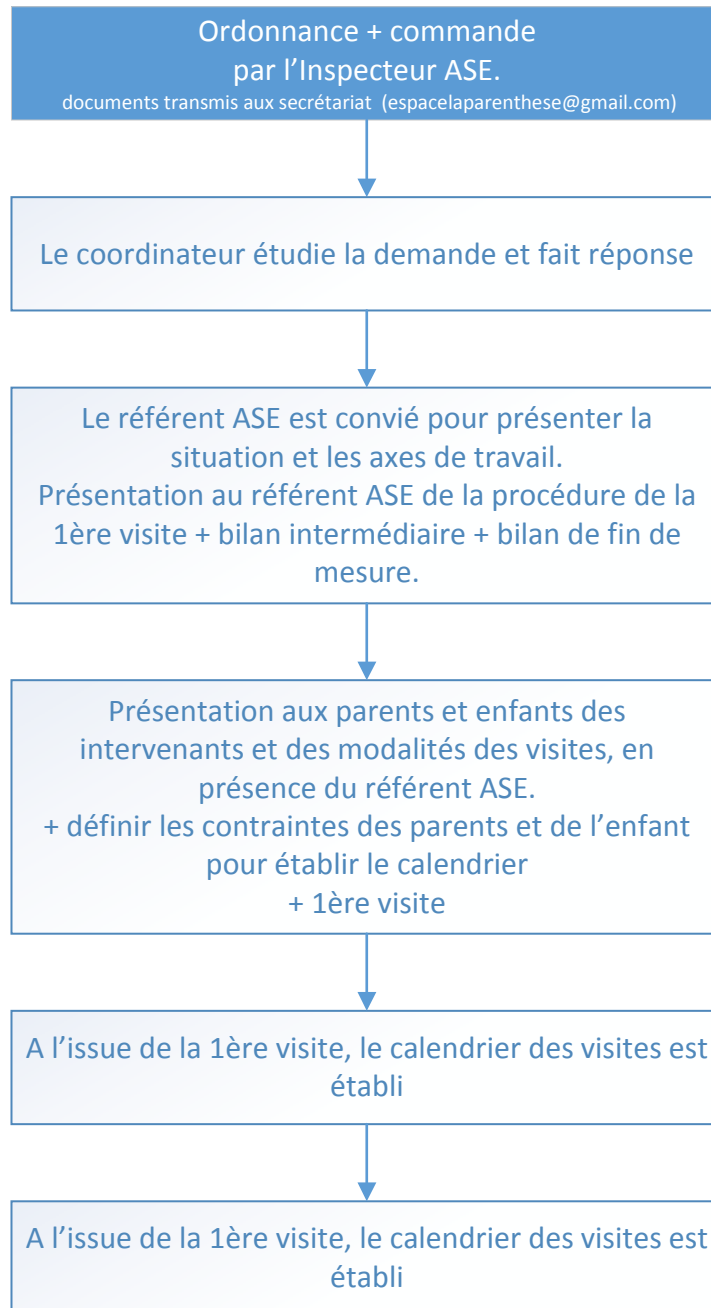




# (La parenthèse)

Espace de visites médiatisées

## Déroulement mise en place de la procédure



Un bilan intermédiaire sera réalisé avec le (s) enfant(s) et le(s) parent(s)

Un bilan final se déroulera dans les mêmes conditions que le bilan intermédiaire

Un compte rendu est rédigé à la fin de chaque visite

Un bilan de fin de mesure est rédigé à échéance de la mesure.